## Formation continue



FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU  ${f Q}$  UÉBEC

## Le patient atteint de démence, un défi pour le médecin de famille...

e nombre et la proportion de gens âgés et très âgés augmentent constamment, et cette tendance se poursuivra encore quelques décennies au moins (merci aux baby-boomers!). D'autre part, nous constatons que la proportion de patients ayant des troubles cognitifs augmente avec l'âge, pour atteindre environ un tiers de la population de 85 ans et plus.

Le défi posé au système social et au système de santé est énorme, et les médecins de famille seront nécessairement sur la ligne de front : il est évident que toute cette clientèle ne pourra être évaluée, diagnostiquée et suivie par des médecins spécialistes (gériatres, neurologues, internistes, psychogériatres, etc.).



Le médecin de famille se doit donc d'acquérir ou de parfaire les connaissances et les habiletés requises pour prendre en charge le suivi du patient dément. Cette notion de prise en charge est au cœur des quelques articles qui suivent.

Nous ne passerons pas beaucoup de temps à revoir les données de base sur la démence et son diagnostic. Notre but est plutôt d'offrir au médecin un guide pour l'aider à prendre en charge un patient à partir du moment où le diagnostic de démence est devenu probable ou évident.

Nous suivrons donc un patient dément et ses proches à travers les phases de sa longue maladie... Bonne lecture!

Any Béland, m.d., Rnébec

**Agrément.** La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique. **Post-test.** Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60** %. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'une seule réponse par question. Les réponses seront publiées deux mois plus tard à la fin de la section avec les références.